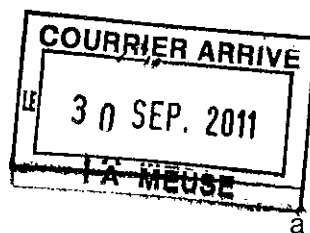


Paris, le 21 septembre 2011



Le président

REF. : JMS/JMB/N° 151
Contact : ons@education.gouv.fr

Mesdames les inspectrices d'académie,
Directrices des services départementaux de l'éducation nationale
Messieurs les inspecteurs d'académie,
Directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

OBJET : Base d'observation des accidents scolaires (BAOBAC)

P. J. : 4 (lettre aux IEN + formulaire de saisie et lettre aux chefs d'établissement du second degré + formulaire de saisie)

Chaque année, l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement souhaite disposer d'une base d'éléments statistiques relatifs aux accidents dont les élèves sont victimes. Sur la base des données ainsi recueillies, l'Observatoire recherche les types d'accidents les plus importants de façon à pouvoir proposer des mesures susceptibles d'améliorer la sécurité des élèves.

Afin de mesurer l'évolution des caractéristiques des accidents, l'observation est reconduite pour l'année 2011/2012 à partir du 25 septembre selon la même procédure.

Au niveau du premier degré, la saisie des informations peut se faire directement par l'établissement dans les jours qui suivent l'accident à l'adresse <http://enquetes.orion.education.fr/baobac/primaire> ou être transmis, en cas de problème de connexion, à l'inspection académique comme les années précédentes via le formulaire ci-joint.

Au niveau du second degré, la saisie des informations doit être réalisée directement au niveau de l'établissement. L'adresse de connexion est toujours <http://enquetes.orion.education.fr/baobac/second>

Les 2 bases de saisie peuvent aussi être accessibles via le site internet de l'Observatoire dans la rubrique «Bases de données».

Un accident ne doit être signalé que s'il entraîne au minimum une consultation médicale ou hospitalière.

Je vous remercie d'adresser aux inspecteurs de l'éducation nationale pour le 1^{er} degré et aux chefs d'établissement pour le second degré, ces deux courriers types joints à cette lettre ainsi que les formulaires qui leur sont respectivement associés.

Pour plus de facilités, ces documents peuvent vous être transmis également par la voie électronique (ons@education.gouv.fr).

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à la mise en œuvre de cette opération de recensement.

Jean-Marie SCHLERET

Paris, le 21 septembre 2011



à

Le président

Mesdames les inspectrices de l'éducation nationale,
Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
S/c de Madame l'inspectrice d'académie, directrice
des services départementaux de l'éducation nationale
ou Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur des
services départementaux de l'éducation nationale

REF. : JMS/JMB/N°153
Contact : ons@education.gouv.fr

OBJET : Déclarations d'accidents.

P. J. : 1 formulaire de saisie.

L'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement souhaite chaque année disposer d'éléments statistiques relatifs aux accidents dont les élèves sont victimes.

L'enquête mise en place depuis 1996 permet d'établir une analyse approfondie des accidents des élèves survenant dans les établissements scolaires. Les données des années précédentes figurent dans les rapport annuel de l'Observatoire rendu public au mois de janvier puis sur son site internet (www.education.gouv.fr/syst/ons/).

Afin de mesurer l'évolution des caractéristiques des accidents, l'observation est reconduite pour l'année scolaire 2011/2012 dans des conditions identiques.

La saisie des informations se fait directement sur l'application BAOBAC à l'adresse <http://enquetes.orion.education.fr/baobac/primaire>

Si l'école ne possède pas de connexion Internet, je souhaiterais que le formulaire ci-après renseigné soit transmis comme les années précédentes à votre inspection académique, si possible dans les jours qui suivent l'accident. Ce formulaire ne doit pas comporter d'indications nominatives.

Un accident ne doit être signalé que s'il entraîne au minimum une consultation médicale ou hospitalière.

Sur la base des données ainsi recueillies, l'Observatoire recherchera les types d'accidents les plus fréquents de façon à pouvoir proposer des mesures susceptibles d'améliorer la sécurité des élèves.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à la mise en œuvre de cette opération de recensement qui ne prend en compte que les accidents de l'année scolaire 2011/2012 (hors trajet domicile-école).

Jean-Marie SCHLÉRET

BAOBAC PRIMAIRE 2011-2012

GENERALITES

Q1) IDENTIFIANT ou CODE RNE de votre établissement scolaire

Q2) ! Département de localisation

INFORMATIONS SUR LA VICTIME

sous la forme JJ/MM/AAAA

Q3) Date de naissance

Q4) Sexe

Masculin

Féminin

Q5) Niveau scolaire

PS

MS

GS

CP

CE1

CE2

CM1

CM2

Initiation

Adaptation

CLIS

Questions 6 à 16 sur 25

INFORMATIONS SUR L'ACCIDENT

sous la forme JJ/MM/AAAA

Q6)Date

Q7)Heure

Q8)Situation

- Situation habituelle (hors sorties éducatives -voyage-classe de découverte)
- Sortie éducative - voyage
- Classe de découvertes

Q9)Gravité

- Consultation médicale ou hospitalière
- Hospitalisation au moins une nuit
- Accident mortel

Q10)Circonstances matérielles

- Sans circonstances matérielles
- Petits matériels pédagogiques
- Equipements ou matériels sportifs (hors ballon) ou de jeux
- Matériel et produit de laboratoires ou de travaux d'expérimentation
- Bâtiment/Equipement immobilier (hors porte et fenêtre)
- Mobilier (hors lit)
- Animaux
- Ballon ou balle
- Fenêtre
- Lit
- Portes
- Arbres/végétation

Q11)Si autre circonstance matérielle, précisez :

Q12) L'accident a eu lieu en cours d'EPS

- Oui
- Non

SI NON, PASSEZ À LA QUESTION 19

L'ACCIDENT A EU LIEU EN COURS D'EPS

Si non, passez à la question 19

Q13) Activités pendant le cours d'EPS

- Activités et sport de combat
- Saut
- Lancer
- Course
- Rollers
- Gymnastique
- Danse
- Natation
- Activités physiques de pleine nature terrestres
- Activités physiques de pleine nature nautique
- Activités physiques de pleine nature montagne
- Basket-ball
- Hand-ball
- Football
- Rugby
- Volley-ball
- Autres sports collectifs
- Jeux pré-sportifs
- Activités de cirque
- Sports de raquettes
- Déplacement dans l'établissement
- Déplacement hors de l'établissement dans le cadre scolaire

Q14) Si autre activité pendant le cours d'EPS, précisez :

Q15) Lieu en temps EPS

- Piscine/bassin
- Piscine/abords
- Vestiaire
- Plateau EPS
- Structure d'escalade
- Pleine nature
- Centre équestre
- Stade
- Gymnase
- Salle de motricité
- Sanitaires

Q16) Si autre lieu EPS, précisez :

Questions 17 à 25 sur 25

L'ACCIDENT N'A PAS EU LIEU EN COURS D'EPS

Q17) Lieu hors temps EPS

- Salle de classe
- Local d'activité manuelle
- Salles d'études
- Cours - terrain de récréation
- Plateau EPS
- Structure de jeux
- Salle de motricité
- Couloirs
- Escaliers
- Salle de jeu - lieu de détente
- Réfectoire
- Sanitaires
- Dortoirs
- Pleine nature
- Autres

Q18) Si autre lieu hors temps EPS, précisez :

└

Q19) Activités hors EPS

- Activités scolaires
- Activités dans l'entreprise
- Restauration
- Détente
- Activités Nature
- Déplacement dans l'établissement
- Déplacement hors de l'établissement dans le cadre scolaire
- Autres

Q20) Si autre activités hors temps EPS, précisez

└

CONSEQUENCES DE L'ACCIDENT

Q21) Localisation des dommages corporels

- Face
- Crâne
- Yeux
- Dent
- Cou
- Epaule
- Bras/avant-bras
- Coude
- Poignet
- Main
- Doigt
- Thorax-Abdomen
- Bassin
- Colonne vertébrale
- Jambe/cuisse
- Genou
- Cheville
- Pieds
- Orteil

